

N/REF : 19/02/2026 16H01 C:265115 I:36838

V/Appel du Jeudi 19/02/2026 à 16H01

IMMEUBLE : MUSSET
30 RUE ALFRED DE MUSSET
38000 GRENOBLE

SAUVEGARDE DE L ISERE

30 RUE ALFRED DE MUSSET
38000 GRENOBLE

Fontaine, le 23 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 30 MUSSET - BAT DE LA SAUVEGARDE DE L ISERE BUREAU DES POETES RDC
MME BONVALLET *06 29 07 58 80*

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE

Donneur d'ordre : Mme A BONVALLET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 23/02/2026 A 10H30:
INTERVENTION DEPUIS LE BATIMENT DE LA SAUVEGARDE DE L'ISERE
FUITE DANS LE FAUX PLAFOND SUR UN TUBE CUIVRE D'ALIMENTATION EAU FROIDE
AU NIVEAU D'UN TUBE 1" EN CUIVRE
DEPOSE DES PANNEAUX DU FAUX PLAFOND ET DU CALORIFUGE POUR LOCALISER LA
FUITE
POSE D'UN COLLIER DE SERRAGE PROVISOIRE SUR BRASURE FUYARDE
PRÉVOIR REPARATION DEFINITIVE A L'AIDE D'UNE SOUDURE , AVEC ACCES DU
SYNDIC POUR COUPER L'EAU DE L'IMMEUBLE
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de la présence d'eau.
Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
2,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 23/02	1	75,30		169,42
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41		29,41
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Collier de reparation	1	24,63		24,63
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45		39,45
TOTAL H.T.					262,91
T.V.A. a 20,00%					52,58
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>315,49</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN